

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents :

**SEANCE DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023**

**Présents** : M. José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, M. Thierry ZANARDO, M. Julien AMALRIC, Mme Laura GANSEMAN, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, conseillers municipaux.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. Thierry CAUSSE à M. Nicolas CAUSSE, Mme Sabine GORSSE à Mme Catherine AURIOL.

Date de la convocation : 03/10/2023  
Date d'affichage : 04/10/2023

M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Aliénation d'une partie de la voie communale N° 27 de La Métairie Basse : déclassement de la voie après résultat de l'enquête.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique préalable au déclassement d'une partie de la voie communale n° 27, en vue de son aliénation, s'est déroulée du 4 Septembre au 19 Septembre 2023 suivant l'arrêté du Maire en date du 11 juillet 2023.

Dans le cadre de l'enquête, aucun intervenant n'a remis en cause le projet.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet dans son rapport en date du 26 Septembre 2023.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté susvisé, il invite, donc, le Conseil Municipal à délibérer à nouveau sur ce projet afin d'entériner le déclassement de la partie de VC n° 27 en vue de son aliénation.

Après en avoir délibéré et considérant qu'aucune observation n'a été formulée contre le projet lors de l'enquête,

le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 2 voix contre (Jean-Bernard CEBE, Thierry ZANARDO), 3 abstentions ( Nicolas CAUSSE, Hélène VA, Pierre MONTENEGRO), (vote à main levée) entérine, le déclassement d'une partie de la VC n° 27 qui deviendra effective à compter de l'affichage de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
José NUNES



Le secrétaire de séance,  
Jean-Bernard CEBE

